Programmes d'orientation pluriannuels POP IV pour les flottes de pêche fin 2001 et juin 2002. Rapports

2002/2262(INI) - 23/10/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Patricia McKENNA (Verts/ALE, Irl), le Parlement européen regrette que les POP n'aient pas réussi à créer un équilibre durable entre la flotte de pêche communautaire et les ressources disponibles, soulignant que seuls quatre États membres (Danemark, Espagne, Finlande et Portugal) ont atteint tous leurs objectifs individuels au 30 juin 2002, et considère que les limites de capacité actuelles et le programme entrée-sortie n'entraîneront pas les réductions nécessaires. Le Parlement considère que la crise actuelle qui frappe de très nombreux stocks de poisson dans les eaux communautaires est due, en partie au moins, à l'absence longue et répétée de programmes efficaces pour la gestion de la capacité de pêche. Il demande à la Commission et au Conseil de développer un programme qui alignera les capacités de la Communauté sur les ressources, tout en veillant à ne pas exporter de navires vers d'autres parties du monde où ils sont déjà trop nombreux. Il considère en outre que de tels programmes devraient être utilisés pour développer des flottes qui fournissent un maximum d'emplois tout en n'appauvrissant pas davantage les stocks de poisson et en n'endommageant pas l'environnement marin.